

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 19 juin 2018

COMMUNIQUÉ

DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

----- **Une carte senior pour les plus de 60 ans**

Le gouvernement a arrêté un projet de délibération du Congrès qui a pour but d'instituer une carte senior qui permettra aux sexagénaires de bénéficier de tarifs préférentiels, notamment dans les commerces, les organismes culturels ou de loisirs.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la déclaration de politique générale prononcée par le président du gouvernement le 22 décembre 2017, dont l'un des axes prioritaires est la mise en œuvre d'une véritable politique en faveur des personnes âgées. Elle doit permettre de venir pallier la perte de pouvoir d'achat que subissent les retraités.

Le groupement d'intérêt public « Handicap et Dépendance » sera chargé de la gestion et de la délivrance des cartes senior, mais aussi de la négociation des tarifs préférentiels auprès des partenaires dont la liste sera rendue publique.

Cette carte sera gratuite et accordée sur demande pour une durée de cinq ans. Elle sera réservée aux personnes âgées de plus de 60 ans, résidant en Nouvelle-Calédonie.

* *
*